

Arrêté n° 4638

Objet : Aliénation d'un tracteur John Deere 4310 immatriculé 274 TY 86 pour sortie d'inventaire

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châtelleraut,

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriale relatif aux délégations du conseil municipal au maire

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la circulaire interministérielles CD 6955 du 31 décembre 1996 relative à l'inventaire des actifs,

VU la délibération n°3 du conseil municipal du 29 septembre 2022 portant délégation de certaines attributions au maire,

VU l'arrêté 2020-131 du 9 octobre 2020 du registre des arrêtés du personnel, portant délégation de fonction et de signature à Madame Laurence RABUSSIÉ,

CONSIDERANT l'état de vétusté d'un tracteur de la collectivité,

ARRETE

ARTICLE 1 – Le présent arrêté a pour objet d'autoriser la sortie d'inventaire pour aliénation du tracteur suivant :

Véhicule	Immatriculation	Date de mise en service	N° Inventaire
John Deere 4310	274 TY 86	14/10/2002	SE3200VI020018

ARTICLE 2 – Le tracteur sera repris en l'état par le concessionnaire dans le cadre d'un processus d'achat d'un tracteur neuf.

ARTICLE 3 – La valeur de reprise du tracteur sera déduite de l'achat d'un nouveau tracteur.

ARTICLE 4 – Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant Monsieur le Maire suspendant ce délai.

ARTICLE 5 – Monsieur le Directeur des Services de Grand Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Châtellerault, le **30 JUIN 2023**

*Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée au Cadre de Vie,*

Laurence RABUSSIER

